

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE PORTNEUF
VILLE DE NEUVILLE**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue le vendredi 21 mai 2021 à 8 h 15 par audioconférence conformément au décret 660-2021 du gouvernement du Québec daté du 12 mai 2021 prolongeant l'état d'urgence sanitaire.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Simon Sheehy	Conseiller
Madame Denise Thibault	Conseillère
Monsieur Dominic Garneau	Conseiller
Monsieur Carl Trudel	Conseiller
Monsieur Jean-Pierre Soucy	Conseiller

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Soucy, maire suppléant.

SONT ABSENTS :

Monsieur Bernard Gaudreau	Maire
Madame Marie-Michelle Pagé	Conseillère

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Madame Lisa Kennedy	Directrice générale et greffière
Madame Manon Jobin	Trésorière et greffière adjointe

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (8 h 15)

Tous les membres du conseil ont renoncé par écrit à l'avis de convocation de la présente séance, et ont consenti unanimement à ce que soient discutés et traités, les sujets suivants :

21-05-88

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté,

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Autorisation de signature de la convention-Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructure de gestion durable des eaux de pluie à la source (PGDEP)
3. Adoption du règlement d'emprunt no 122 pour les travaux d'aménagement d'installations sportives et récréatives au parc municipal de la Famille
4. Règlement numéro 114.1 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle
 - 4.1 Avis de motion
 - 4.2 Présentation du projet de règlement
5. Autorisation de signature-Entente de transaction et quittance
6. Embauche de pompiers au sein du service de la Sécurité incendie
7. Fermeture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS DANS LA MISE EN PLACE D’INFRASTRUCTURES DE GESTION DURABLE DES EAUX DE PLUIE À LA SOURCE (PGDEP)**

21-05-89

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a déposé auprès du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH) une demande d’aide financière dans le cadre du programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d’infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source (PGDEP) pour le projet intitulé *Place publique écoresponsable : Laboratoire de mise en œuvre de pratiques de gestion et intégration durable des eaux pluviales*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a reçu du MAMH une confirmation d’aide financière au montant de 450 405 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville s’engage à respecter les conditions de la convention;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil autorise la directrice générale ou la trésorière et greffière adjointe à signer la convention entre la Ville de Neuville et le ministre des Affaires municipales et de l’Habitation relative à l’octroi d’une subvention de 450 405 \$ dans le cadre du programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d’infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source (PGDEP) pour le projet nommé précédemment;

QU’une copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

3. **ADOPTION DU RÈGLEMENT D’EMPRUNT NO 122 POUR LES TRAVAUX D’AMÉNAGEMENT D’INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES AU PARC MUNICIPAL DE LA FAMILLE**

21-05-90

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a mandaté les consultants Patriarche, architectes, et la firme d’ingénierie Pluritec, pour réaliser les plans détaillés et le devis pour les travaux d’aménagement d’installations sportives et récréatives au parc municipal de la Famille;

CONSIDÉRANT QUE les plans d’aménagement et l’estimation des travaux ont été présentés à la Ville de Neuville pour les travaux d’aménagement d’installations sportives et récréatives au parc municipal de la Famille;

CONSIDÉRANT QUE le projet est en partie financé par le Programme d’aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS);

CONSIDÉRANT QU’une partie du financement du projet doit provenir de la contribution de la Ville de Neuville;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le conseil adopte le règlement numéro 122 décrétant une dépense de 1 870 791 \$ (taxes nettes) et un emprunt de 1 840 791\$ pour les travaux d’aménagement d’installations sportives et récréatives au parc municipal de la Famille.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

4. RÈGLEMENT NO 114.1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

4.1 AVIS DE MOTION

21-05-91 Madame Denise Thibault, conseillère au siège no 4 donne un avis de motion à l'effet qu'il sera adopté lors d'une prochaine séance de ce conseil, le règlement no. 114.1 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Le projet de règlement modifiant le règlement sur la gestion contractuelle a fait l'objet d'une présentation et d'un dépôt à la présente séance.

5. AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE TRANSACTION ET QUITTANCE

21-05-92 **CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de signer une entente avec la compagnie Construction & Pavage Portneuf Inc.;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise madame Lisa Kennedy, directrice générale, ou en son absence ou incapacité d'agir, madame Manon Jobin, trésorière et greffière adjointe, à signer le document intitulé « Transaction et quittance » avec la compagnie Construction & Pavage Portneuf Inc. au nom et pour la Ville de Neuville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. EMBAUCHE DE POMPIERS AU SEIN DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

21-05-93 **CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Neuville a procédé à un appel de candidatures afin de répondre aux besoins du Service par l'engagement de pompiers;

CONSIDÉRANT QUE les candidatures reçues ont été analysées par un comité de sélection et que celui-ci a rencontré les candidats retenus en entrevue ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection à la suite du processus d'embauche ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil nomme les candidats suivants au poste de pompier à temps partiel (sur appel);

- Monsieur Keven Anderson Laurendeau
- Monsieur Mathis l'Hérault

QUE leur entrée en fonction débute le 21 mai 2021 et que l'embauche soit sujette à une période de probation d'un an ;

QUE leurs salaires soient fixés selon la convention collective en vigueur;

QUE ce conseil leur souhaite beaucoup de succès dans le cadre de leurs nouvelles fonctions à la Ville de Neuville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. **FERMETURE DE LA SÉANCE**

21-05-94 Monsieur le maire suppléant Jean-Pierre Soucy lève la séance à 8 h 25 sur proposition de madame Denise Thibault, conseillère.

En signant le présent procès-verbal, monsieur le maire suppléant reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.

Jean-Pierre Soucy
Maire suppléant

Lisa Kennedy
Directrice générale et greffière